

LES RENDEZ-VOUS DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'AGEFMA

<u>Atelier pratique</u>	POURQUOI CONSTRUIRE SON OFFRE DE FORMATION EN BLOCS DE COMPETENCES
<u>Contexte</u>	<p>La loi du 5 mars 2014 instaure le compte personnel de formation -CPF et crée un nouveau repère de qualification :</p> <p>Les formations éligibles au CPF doivent être sanctionnées par une certification enregistrée au Répertoire National de Certification Professionnelle -RNCP, ou « une partie identifiée de certifications professionnelles placée au RNCP » visant l'acquisition d'un bloc de compétences.</p> <p>L'apparition du bloc de compétences modifie ainsi progressivement la manière d'obtenir une certification professionnelle.</p>
<u>Objectifs</u>	Clarifier la nature et les modalités de construction et d'identification des blocs de compétences
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none">❖ Rappel de la loi du 5 mars 2014❖ Définition du bloc de compétences❖ Publication au RNCP❖ Enjeux et finalités
<u>Modalités pédagogiques</u>	Apports théoriques et pratiques
<u>Public/ Pré requis</u>	Organismes de formation, Responsables de formation Coordonnateurs de formation
<u>Validation</u>	Attestation de présence
<u>Date et Horaires</u>	Mercredi 6 ou vendredi 8 décembre 2017 (choisir une date) De 9 heures à 13 heures
<u>Lieu</u>	A communiquer ultérieurement
<u>Renseignements Inscriptions</u>	marie-line.ronot@agefma.fr ☎0596 711 109

Nombre de places limité à 10 participants

[Inscription obligatoire](#)